

C-2 LES ENJEUX PAR FAMILLE

GÉNÉRALITÉS

Les familles de paysages se décomposent en deux sous-ensembles : les paysages à une dominante et les paysages mixtes. Dans le premier cas, le présent chapitre expose

globalement les enjeux qui ont été relevés dans le cadre de la description de chaque unité (chapitre 2), analyse des pistes possibles d'actions de mise en valeur et rappelle leur

localisation générale. Dans le cas des paysages mixtes, les enjeux sont pour l'essentiel ceux des phases paysagères qui les composent et l'évolution de leur répartition réciproque.

2-1 PAYSAGES FORESTIERS

Une relative stabilité

Parmi les espaces non urbanisés du département, les paysages forestiers sont certainement les plus stables depuis la grande période d'arrachage des bois en Champagne Berrichonne. Les bois et forêts qui ont été maintenus sont généralement bien gérés par une sylviculture active ; des actions en faveur de la filière bois, ainsi que la présence d'unités de sciage et de traitement, confortent ces

massifs. Le dynamisme de cette économie sylvicole peut cependant comporter des "risques paysagers" : le critère productif et le souci de trouver une rentabilité rapide conduisent à modifier la composition des peuplements au profit des essences à révolution courte. La question de la périphérie des forêts se pose fréquemment : l'état des lisières, l'impact du bâti de bordure, l'évolution de l'usage

des sols en frange de la forêt peuvent correspondre à de réels enjeux paysagers. Enfin, l'usage de la forêt en ce début de siècle qui voit se poursuivre un mouvement de transformation radicale du rapport de l'homme à son territoire représente dans le Cher, comme en beaucoup de pays ruraux, une problématique nouvelle et des enjeux conflictuels qui mériteraient une large réflexion.

L'évolution des lisières, flou et banalisation

La lisière est la partie la plus visible de la forêt, le moment de son dialogue avec l'environnement, elle est un point fort de son identité, aussi est-elle essentielle pour l'image de ses paysages. On peut observer une tendance générale à la simplification : leur dessin, leur découpage, l'imbrication entre l'espace ouvert et l'espace fermé tend à s'effacer progressivement. Ceci est

particulièrement vrai sur les situations de pieds de versants où de petites parcelles pâturées se voient régulièrement reboisées, transformant un jeu complexe d'ombres et de lumières en une masse compacte et univoque. Le recul de la prairie et la diminution du cheptel au pré supprime les lisières bien nettes, régulièrement broutées par la dent des bovins ; la

périphérie du bois s'épaissit et perd sa netteté tandis que l'envahit la ronce (unités 1-1 et 1-2 notamment). Le même phénomène s'observe pour les lisières internes des clairières dans lesquelles l'effet de contraste tend à s'atténuer (unité 1-7). La diversité floristique d'une lisière est enfin garante de sa qualité paysagère : elle est à la fois témoignage des conditions

écologiques (les sureaux, cornouillers, saules, trembles et frênes évoquent l'humidité, les érables champêtres les sols calcaires et secs...) et porteuse d'un enchaînement d'ambiances qui racontent les saisons : la

succession des floraisons, la diversité des nuances de feuillages juvéniles, les chatons et les teintes changeantes de l'automne, les couleurs fortes des baies et les teintes des écorces lorsque vient l'hiver ne

cessent de moduler le paysage. La tendance à la monoculture résineuse sur les franges de certains massifs altère profondément cette richesse en banalisant l'aspect des marges boisées.

La forêt comme révélateur du construit

Les enjeux liés au construit concernent essentiellement la périphérie des massifs ; l'effet de fond de tableau sombre que produit la masse forestière rend particulièrement visibles les édifices : des teintes trop claires ou artificielles créent un réel conflit paysager (unités 1-1, 1-5, 1-6 et 1-7). Cela concerne

les habitations à proximité des bourgs de lisière et les bâtiments d'élevage dans les zones herbagères. Des études spécifiques de définition de couleurs et de matières seraient nécessaires pour offrir aux édifices nouveaux une légitimité minimale.

Le rapport au construit s'exprime également par les

façons de clore les fonds privés. Les grandes propriétés solognotes, en particulier, comportent quelques exemples de gestion des limites ou de traitement des entrées grandiloquentes et fort disparates qui prennent une importance souvent excessive.

Homogénéiser la forêt ou préserver sa diversité...

La forêt du Cher est traditionnellement le domaine du chêne et la partie sud du département est le pays par excellence des grands bois de feuillus sur riche sous-bois, plantés d'essences nobles et composant de belles futaies régulières. Le châtaignier, le hêtre, le frêne relaient le chêne suivant les conditions de sol et de climat pour créer un paysage de la diversité aux multiples ambiances. La forêt solognote fait exception avec ses pins sylvestres, ses bouleaux et sa lande qui se mélangent aux chênes, créant un paysage singulier au sous-bois clair. Ce sont des forêts de lumières et d'ombres, chatoyantes et souvent enrichies de belles zones humides qu'entoure un cortège floristique très riche ; les allées forestières qui les

traversent montrent des jeux de profondeurs et de transparences où il semble que jamais ne se répète la même scène.



2-2 PAYSAGES DE BOCAGE

Maîtriser l'évolution

Les paysages de bocage ont considérablement régressé en surface. Les unités classées sous cette rubrique représentent les figures qui ont conservé jusqu'à notre époque leurs caractères originaux, c'est-à-dire un rythme régulier d'enclos, une trame de haies significative, un rapport intime entre le bâti dispersé et le réseau des haies et une économie fondée sur l'herbe. Les singularités se fondent sur la morphologie et la composition des haies (opacité ou transparence, couleurs et textures), la présence ou non du relief (vues courtes ou paysages en tableau), l'existence d'éléments singuliers (arbres remarquables, figures construites) et la dimension du

parcellaire. Certains de ces caractères sont à peu près stables et donc pérennes (figures bâties, taille du parcellaire, composition des haies) mais nombreux sont ceux qui évoluent : la densité du réseau de haies, la présence d'arbres remarquables, l'état "dissimulé" du construit etc. La prise en compte de l'évolution des pratiques agricoles et notamment du recul général des superficies toujours en herbe⁷³ montre que ces paysages vont avoir tendance à évoluer vers des figures mixtes et intégreront à terme les familles de "plaines et bocage" ou de "plaines et bois", dans lesquelles les figures bocagères n'existent plus qu'à l'état de trace. La question qui se pose est

clairement celle de l'avenir des bocages dans le Cher et son corollaire : à quelle économie ces paysages correspondront-ils au vingt-et-unième siècle ? Il y a là un réel enjeu, qui est celui de la diversité paysagère du département. Ce n'est pas seulement un enjeu esthétique ou une nostalgique référence : un territoire qui perd ses spécificités est un territoire qui nie ses identités et par là même celles de ceux qui y vivent. C'est une question culturelle forte qui ne pourra être évitée. Les principaux enjeux sont la pérennisation de la trame des haies, le maintien de l'activité herbagère, la gestion du construit et la mise en œuvre d'une réflexion sur une "nouvelle économie du bocage".

Pérenniser la trame des haies

La trame des haies, principale composante du bocage est en recul constant. Dans de nombreux cas, la qualité paysagère se fonde aujourd'hui sur l'aspect insolite de silhouettes qui sont des figures reliquaires : lignes d'arbres, sujets remarquables isolés au milieu d'une parcelle, haies ouvertes qui offrent des transparences et une profondeur nouvelle au paysage. Isolées et fines, elles sont par là même fragiles. Les haies supposent un entretien qui bien souvent n'est plus assuré : elles s'épaississent ou s'éclaircissent, sont fréquemment remplacées par des clôtures ou arrachées lorsque s'agrandit la maille parcellaire. Les différents types de haies sont concernés

par les processus de régression ; les haies composées évoluent vers une basse strate envahissante qui n'est plus taillée, ponctuée de vieux arbres qui n'ont pas de remplaçants lorsqu'ils disparaissent. Les arbres émondés dépérissent après quelques années sans entretien (le cas des saules têtards dans les zones humides est exemplaire), les bouchures deviennent intermittentes ou au

contraire " montent " faute d'entretien régulier, les lisières s'épaississent quand la densité de bovins à l'hectare devient trop faible pour en assurer le "nettoyage". Pour maintenir les caractères identitaires de ces paysages, il conviendrait de mener deux types d'actions : la régénération de la trame existante et sa reconstitution là où elle tend à disparaître.



Formes de régression des figures végétales

73 Données statistiques du Recensement Général de l'Agriculture

Le développement des enrésinements affecte parfois fortement cette diversité en installant de vastes parcelles de monoculture d'épicéas ou de douglas, généralement dépourvues de sous-bois qui génèrent un paysage boisé monotone. Lisières et bordures des allées semblent alors d'univoques murs de verdure derrière lesquels l'obscurité et la pauvreté du sous-bois n'inspirent aucun désir au promeneur. Ces bois sont traités en futaies très denses qui donnent un couvert opaque. L'absence de lumière et l'appauvrissement des sols dus à

la mauvaise décomposition des aiguilles créent un milieu quasi stérile : régression paysagère et écologique s'installent rapidement. La description des unités a montré que cette évolution, lorsqu'elle concerne des massifs que le relief rend visibles (unités 1-2 et 1-5) ou des bordures de voies très fréquentées (Sologne), produit une altération globale du paysage sur laquelle il convient de s'interroger. Le maintien d'une diversité de peuplement, d'une mixité entre résineux et feuillus, même dans les terrains qui semblent plus propices aux premiers, est indispensable. Il

conviendrait de définir une palette d'essences par unité (ou par groupes d'unités correspondant aux mêmes conditions de milieu) qui tint à la fois compte des impératifs culturels et économiques et d'une exigence de maintien de la diversité paysagère.

Evolution des usages et paysage forestier

La forêt fut longtemps un milieu hostile, que l'homme ne fréquentait qu'avec parcimonie ou dans une économie très particulière. La plus grande partie des massifs fut, jusqu'aux grandes périodes de défrichement ou de conversion en forêts de production, un milieu impénétrable à l'homme, un espace sans usage. Il n'existait pas alors à proprement parler de paysage forestier car cette notion suppose une interaction entre l'homme et son milieu. Le paysage naît de cette interaction et du regard que la collectivité porte sur elle. À notre époque les usages de la forêt se sont multipliés : le sylviculteur, le chasseur, le mycologue ou le promeneur sont devenus des usagers de l'espace boisé qui participent de deux façons à l'élaboration des figures paysagères. D'une part parce que ces usages supposent des aménagements (les réseaux d'allées d'exploitation, les routes d'accès, les sentiers de randonnée, les aires de repos ou

de pique-nique) et, d'autre part à cause de la posture du "regardeur" au sens de la définition de Marcel Duchamp, qui postulait qu'une œuvre d'art n'est achevée que par le regard et la réappropriation du spectateur. On peut tout à fait étendre cette notion au paysage. Il devient alors clair que sans usage, le paysage "se défait".

On peut également constater une extension des phénomènes de fermeture des milieux forestiers, soit quand la gestion est moins régulière et que le milieu devient impénétrable, soit quand le massif est enclos pour se réserver à un usage unique (en général, la chasse privée). Un exemple simple illustre bien cette régression paysagère : une parcelle ouverte, traitée en futaie montre le long des routes le spectacle des hautes colonnes de ses troncs, les jeux de lumières dans ses frondaisons et la richesse de son sous-bois ; au contraire, une parcelle enclose est le plus souvent ceinturée par une lisière épaissie qui constitue

un mur de verdure infranchissable et cache le cœur forestier. La vision des profondeurs de l'espace boisé et la compréhension de sa diversité ont fait place à une uniformité opaque. Le paysage régresse jusqu'à disparaître. Il n'y a plus d'usage possible, la forêt, isolée de l'espace public par une clôture doublée d'une lisière épaissie, ne constitue plus un paysage mais plutôt un monde clos, isolé de son contexte. Ainsi peut-on affirmer que la spécialisation excessive des usages se traduit bien par un enjeu paysager, qui se double de surcroît d'un enjeu touristique et économique car la forêt demeure l'un des attraits essentiels du département.

Maintenir un équilibre entre l'herbe et le labour

La régression des figures bocagères est essentiellement liée à un recul généralisé des prairies pâturées et des prairies de fauche. L'agrandissement de la maille parcellaire et la progression du labour remettent en cause la répartition des enclos et le rythme qui caractérise ces formes de paysage. À terme, la mise en culture se traduira par la disparition totale des haies qui mobilisent du terrain et portent ombre sur les cultures. Le maintien des caractères originaux de certaines parties très évoluées du bocage passe impérativement par un soutien de l'activité herbagère. Une réflexion générale, à l'échelle du département, sur l'avenir des

productions agricoles et notamment les filières animales serait la seule garantie de voir perdurer certains paysages fragilisés. Si le cœur du Boischaut, le bocage d'embouche, la vallée de Germigny ou le Pays Fort semblent assurés d'une relative pérennité, nombreux sont les sites qui sont en ce début de siècle à la croisée des chemins. La promotion d'un label de qualité (bœufs, moutons et chèvres du Berry par exemple...), à partir d'une campagne de sensibilisation, d'aides spécifiques (fonds européens, mesures agri-environnementales, la généralisation des contrats territoriaux d'exploitation) et

l'organisation de filières commerciales spécifiques, permettrait sans aucun doute de maintenir un relatif équilibre entre herbe et labour, condition de la survie des paysages de bocage. C'est également pour le département un enjeu économique à deux titres : la généralisation d'un modèle unique de production se traduirait inéluctablement par une saturation des marchés qui pâtirait en premier lieu aux terroirs les moins adaptés à la culture et, par ailleurs, la qualité paysagère –qui se fonde sur la diversité– a également une valeur économique, qui est celle du potentiel touristique et de l'attractivité des sites.

Fermeture, ouverture et effet de flou

Les mutations se traduisent par deux mouvements apparemment contradictoires

d'ouverture et de fermeture excessives des sites et par une généralisation de " l'effet de

flou " dans les parties les plus évolutives des bocages.

Un paradoxe qui n'est qu'apparent

La régression des surfaces en herbe provoque un double mouvement assez général sur l'ensemble des figures bocagères : les terres désertées par les animaux se livrent à l'emblavement lorsque le parcellaire est vaste et les conditions agrologiques favorables ; le paysage s'ouvre, s'invente de nouvelles profondeurs et une échelle beaucoup plus ample. À l'inverse, si le parcellaire est exigü ou les

sols peu fertiles, c'est la friche puis le boisement spontané ou le reboisement qui tendent à occuper le terrain, le paysage se ferme, se coupe du monde et devient impénétrable. Tout se passe comme si à terme ne devaient exister que deux types de paysages, la plaine ouverte ou le bois inextricable. Ce tropisme vers un "paysage binaire" rend bien plus précieuses les figures bocagères qui savent encore nous dire que c'est dans la

complexité et la diversité que se lit la beauté de la relation entre une communauté humaine et l'espace qui l'accueille.



Les deux termes de l'alternative : fermeture ou ouverture ?

Le flou comme icône de la mutation paysagère

Un paysage de bocage bien géré et pleinement utilisé montre des contours nets : les haies sont régulièrement taillées, l'herbe est tondu par la dent des animaux, les lisières portent une marque rectiligne qui correspond à la partie régulièrement broutée sous les

frondaisons, le construit s'inscrit clairement dans la trame plantée. Les premiers signes d'un déséquilibre entre la densité de l'élevage et la surface disponible se manifestent par une atténuation de la netteté des contours. Les haies s'épaississent faute

d'entretien, les lisières s'empâtent lorsque les animaux ne sont plus aussi nombreux sur la parcelle, les pelouses se garnissent de ligneux et de ronces, le rapport entre le bâti et le paysage perd sa clarté, en un mot, le paysage devient flou.



Effet de flou et perte de sens du paysage

C'est le premier terme lisible d'une mutation qui se poursuivra jusqu'à la fermeture complète du site. On peut extrapoler cette notion de flou à l'évolution des silhouettes villageoises : lorsqu'un bourg s'entoure de

pavillons et de lotissements, c'est une forme de netteté de la silhouette qui régresse. Cette apparition du flou est un signe d'alerte ; le territoire est en train de changer parce qu'il n'existe plus de cohérence entre

sa forme et son usage. La question du devenir est alors posée : faut-il préserver ce motif ou bien imaginer –et encadrer- la venue d'un nouveau paysage ?

Gérer le construit

Le rapport au construit est un enjeu essentiel pour les paysages de bocage. Ils sont issus de figures bocagères qui furent mises en place entre le seizième et le dix-huitième siècle. Le construit s'y est installé, comme l'a montré l'analyse des unités, dans une logique générale de dispersion en petits noyaux nichés dans la trame des haies. Le démembrement de cette trame met à nu des constructions qui semblent souvent " flotter " dans le paysage, et révèle de façon beaucoup plus claire les bourgs et chefs-lieux qui montrent désormais leurs silhouettes, jadis beaucoup plus discrètes. Le bâti, qu'il soit à usage d'habitation ou

d'exploitation, devient de plus en plus visible à mesure que s'ouvre le bocage, ce qui suppose que son aspect et ses modalités d'organisation fassent l'objet de soins particuliers. Plus un territoire bocager est ouvert, plus grande devra être la vigilance. Cette vigilance devra s'appliquer à deux domaines différents : la planification de l'urbanisme et l'attention à porter à l'aspect des constructions. Pour ce qui concerne la planification, la réalisation d'études paysagères et urbanistiques menées à l'échelle de l'unité de paysage permettrait de fixer des règles de développement cohérent qui tiennent compte du site et de l'aspect des silhouettes de

bourgs. Le construit dans les écarts (bâtiments agricoles et rénovation ou construction de logements neufs) devrait faire l'objet d'un accompagnement qualitatif, dans le cadre des procédures d'instruction des permis de construire, qui se fonderait sur les caractéristiques du bâti de chaque unité⁷⁴ et sur un certain nombre de règles (implantation, adaptation au terrain, palettes de couleur, de matériaux et de végétaux). Ces éléments pourraient être mis à disposition des concepteurs afin d'enrichir les volets paysagers des permis de construire pour en faire de véritables outils de projet et non de simples actes administratifs .

Quelle économie pour le bocage ?

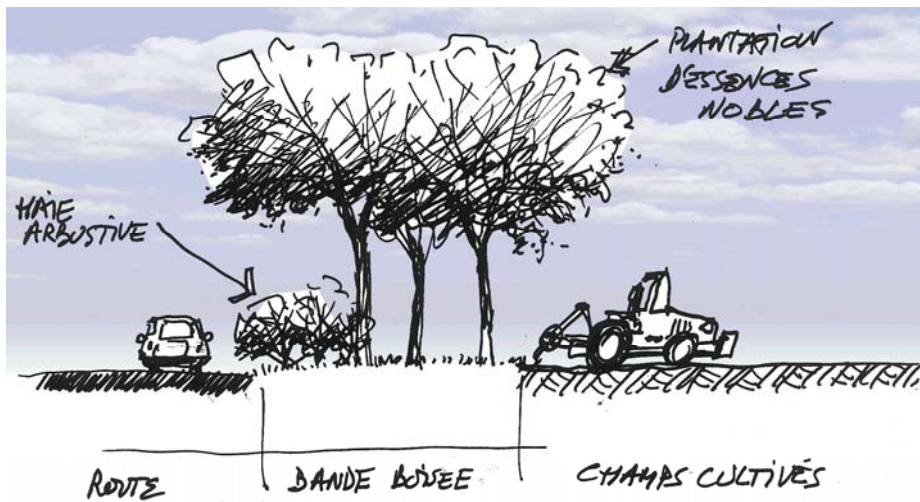
Il semble évident que le soutien de l'élevage extensif, pour indispensable qu'il soit, ne résoudra pas le problème des mutations en cours et de leurs conséquences. Le mouvement d'extension du labour, la fermeture de certains milieux et le recul du linéaire de haies se poursuivra avec son cortège de conséquences : perte de complexité, atténuation des caractères originaux, homogénéisation du territoire rural, banalisation des figures paysagères. Les portions de

bocages qui ne sont plus gérées se ferment et la question de la réintégration de milieux sauvages dans l'espace rural risque à terme de se poser. Il convient de réfléchir à de nouveaux modèles économiques pour les bocages de demain. Les parties les plus emblématiques représentent un potentiel de "ruralité récréative" non négligeable. Le tourisme vert, les conversions de fermes en résidences secondaires ou en lieux de loisirs collectifs, la mise en place d'itinéraires de

découverte sont des alternatives qui peuvent justifier un entretien et des restaurations partielles par les collectivités des motifs du bocage. Enfin il existe des productions susceptibles d'occuper les parcelles exigues et les formes bocagères comme les cultures de petits fruits, les cultures à gibier et les formes biologiques de l'agriculture, qui pérennisent l'usage extensif de la terre, consubstantiel du système bocager. La cohabitation entre formes

⁷⁴ voir en particulier les plaquettes "Restaurer en Pays Fort et en Sancerrois" et "L'architecture rurale de la Marche et du Boischaud" (C.A.U.E. du Cher)

bocagères et cultures spéciales est possible, comme le montre l'exemple de la région de Châteaumeillant qui a su incorporer son vignoble dans une trame de bocage. La reconstitution de trames plantées doit aussi poser la question de leur finalité. Les haies linéaires fines, qui produisaient du bois de chauffage ou du fourrage, n'ont plus à jouer ce rôle. Il faut sans doute leur préférer des bandes boisées composées d'essences nobles adaptées aux conditions de milieu (chêne, merisier, noyer, alisier, etc.) susceptibles de fournir du bois d'œuvre.



2-3 PAYSAGES DE VALLÉE

Des sites en devenir

Les paysages de vallées se distinguent par un effet de contraste avec leur entour, c'est de la géographie qu'elles tiennent leur typicité, qui est par là même assurée d'une grande stabilité. Leur double fonction ancienne d'axes de communication et de système d'installation linéaire du construit sont également inscrits pour longtemps dans le territoire. Cependant, l'apparition de nouvelles formes d'organisation autour des grandes infrastructures routières et les mutations radicales du développement de l'urbanisation les privent du rôle prépondérant qui fut le leur pendant les siècles passés. Si le rapport à l'extérieur des paysages de vallée est relativement stable, leur structure interne subit de profondes modifications qui en font des sites en devenir, à la recherche d'un nouvel équilibre.

Gestion des fonds de vallée et fermeture du milieu

Les mutations récentes de l'occupation des fonds de vallées ont des conséquences lourdes sur le paysage : le recul généralisé des pâturages dans les zones humides laisse la place à des peupleraies ou à des boisements spontanés qui ont pour effet de fermer les sites et de réduire considérablement la visibilité des cours d'eau. Les vallées se montrent essentiellement par leurs galeries boisées et ces milieux perdent une grande partie de leur diversité. Les accès aux rivières se raréfient et l'entretien des berges est de moins en moins assuré.

La fermeture des berges



La pratique des rivières par les pêcheurs ou les promeneurs devient de plus en plus malaisée. Il conviendrait de conduire une double réflexion visant à désenclaver les cours d'eau et à

rétablir un rapport équilibré entre les pleins et les vides : soit imaginer une gestion collective des accès et des berges par les communes, les sociétés de pêche ou les

associations naturalistes, soit examiner les possibilités de réimplanter des parcours pâturés, en concertation entre les collectivités locales et la profession agricole.

Sablières et plans d'eau

Les nombreux creusements de sablières, en particulier dans les vallées du Cher et de l'Yèvre, transformées après exploitation en bases de loisirs ou en plans d'eau de pêche génère un évident problème de seuil : leur systématisation est un facteur de banalisation du paysage. Le Schéma Départemental des carrières a été approuvé le 7 mars 2000, il a comme objectif

de mettre un terme à ces extensions. Néanmoins, la question de l'usage de ces plans d'eau en fin d'exploitation demeure posée car la multiplication des bases de loisirs ne peut être dans tous les cas une réponse pertinente. Une étude générale d'affectation de ces sites devrait être menée, qui poserait la question de manière transversale dans une

logique d'aménagement du territoire et de développement durable, et déboucherait sur de réels projets de paysage prenant en compte le rapport au site de ces plans d'eau, qui trop souvent apparaissent comme des anecdotes paysagères mal maîtrisées.

Risques et fragilités

Pratiques culturelles et protection des biotopes

Les vallées les plus amples, qui ont constitué une vaste plaine alluviale (val de Loire) ou qui s'installent dans une vaste dépression sans rupture franche avec le terroir environnant (basse vallée de l'Arnon, certaines parties du val d'Auron, l'essentiel de l'éventail de Bourges) voient le lit mineur du fleuve ou de la rivière mis directement en relation avec des secteurs livrés à la grande culture. C'est le cas pour la Loire, dont le lit majeur s'est récemment converti au labour et pour les autres rivières mentionnées dans les zones de Champagne Berrichonne qu'elles baignent. Les pratiques

culturelles intensives se traduisent par l'utilisation massive d'intrants, dont on a pu mesurer les effets sur le biotope de la Loire : progression des herbues, régression des bancs de sable, modification de la composition des verdiaux au profit des espèces neutrophiles, apparition de phénomènes de dominances qui déséquilibrent les cortèges floristiques⁷⁵. Cette altération est cependant atténuée en Loire par la relative épaisseur de la ripisylve qui évite tout contact direct entre les champs cultivés et le cours d'eau ; en revanche, dans le cas de la basse vallée de l'Arnon ou de la vallée de l'Auron, la

confrontation est parfois beaucoup plus directe, mettant parfois les rampes de traitement en contact direct avec la rivière. Il serait souhaitable d'examiner la possibilité de neutraliser une bande de terrain autour des cours d'eau les plus sensibles qui serait traitée en prairie (de fauche ou pâturée) et recoupée de bandes boisées afin de ralentir la course des eaux de ruissellement chargées de polluants vers les rivières.

75 voir unité 3-6, page 213

Vallées et urbanisation

Le débordement du construit sur les versants est un phénomène récent qui a été observé dans plusieurs cas (vallée du Cher, vallée de l'Yèvre, vallée de l'Auron dans la région de Dun, versants de l'Aubois au droit des bourgs) ; l'activité industrielle s'est depuis longtemps installée dans ces sites (vallée du Cher). Les vallées connaissent donc des mutations en terme de développement qui nécessitent

un accompagnement spécifique. La vallée présente l'avantage d'être un axe fédérateur, une réelle entité paysagère qui permet de valider des stratégies intercommunales de réflexion et d'action. Des études conduites à l'échelle de chaque vallée permettraient de disposer d'un volet paysager des différents documents d'urbanisme opérationnel des communes riveraines ainsi que d'un cadre de lecture du paysage

pour alimenter les procédures d'instruction des permis de construire. On pourrait ainsi fixer un certain nombre de règles simples : respecter les lignes de forces du site, éviter les implantations en tête de versant, établir des lignes plantées qui évitent les effets de mitage, inventer des systèmes de continuité avec les noyaux existants, proscrire les édifices volumineux sur les pentes, etc...

Un rôle à jouer dans les paysages départementaux

Si l'occupation agricole traditionnelle tend à reculer, les paysages de vallée ne sont pas sans avenir. Nous avons vu que leur situation privilégiée dans la géographie départementale en faisait des instruments de découverte et de compréhension du territoire : la vallée de l'Arnon raconte la géographie physique, la vallée du Cher parle de l'histoire et de la géographie humaine, la vallée de l'Auron fait événement dans la

plaine de Champagne... à sa manière, chacune de ces unités de paysage tient son rôle de charnière et de révélateur des paysages qu'elle traverse. Il y a là un véritable enjeu et une chance à saisir : ce sont sans doute les vallées qui seraient les meilleurs supports possibles des circuits de découverte permettant de revitaliser les zones bocagères en déshérence. Les tronçons de vallée, qui traversent les paysages souvent

ressentis comme monotones des plaines de culture, doivent profiter de leur statut de "contrepoint vert" pour accueillir des usages centrés sur l'idée de nature. Dans un département qui s'oriente nettement vers les diverses formes du tourisme vert, les paysages de vallée offrent à la fois un outil de connaissance et un support inégalable.

2-4 PAYSAGES DE PLAINE

Une sensibilité liée à l'extrême visibilité

Les plaines livrées à la grande culture sont globalement stables puisqu'elles ont pratiquement atteint le stade ultime de leur évolution paysagère. Elles sont d'abord lues comme une marqueterie ample de parcelles aux textures et aux couleurs changeantes avec les saisons où la vue semble se perdre en d'inaccessibles lointains. Ces paysages se caractérisent par leur extrême visibilité : tout objet (bâtiment, bosquet, arbre isolé, pylône ou château d'eau...), prend ici une

importance singulière. Nous avons vu que les nuances qui caractérisent et individualisent les différents paysages de plaine se fondent sur de subtiles différences de relief, sur la profondeur des horizons ou le rapport aux limites. C'est également la présence de figures végétales ou construites qui donne une mesure à l'immensité et une personnalité à chaque unité : l'une se caractérise par la présence de noyers de plein vent, une autre par la qualité du bâti de ses

fermes ou de ses villages, une troisième parce qu'elle comporte des reliques de figures bocagères qui composent un dessin singulier sur l'étendue des terres labourées. Ce sont donc des paysages qui sont autant déterminés par un réseau d'objets que par leur structure spatiale proprement dite. L'aspect de ces objets, leur pérennité ou leur fragilité figureront les principaux enjeux des plaines.

Le fragile enjeu des figures végétales

Toutes les unités de cet ensemble comportent des figures végétales plus ou moins évanescences, qui vont du bois à

l'arbre isolé en passant par des haies reliques, de petits alignements d'arbres, des bandes boisées et des vergers

aux abords des villages et des fermes.



L'importance d'un arbre solitaire...

Il existe un paradoxe entre le rôle paysager de ces figures et leur fragilité. Dans la plupart des cas, elles ne correspondent plus à un usage dans le territoire qu'elles habitent et sont donc d'une évidente fragilité, et cependant elles le qualifient d'une indicible manière. La tendance naturelle d'évolution est une disparition progressive de l'ensemble de ces scènes reliquaires, c'est-à-dire une banalisation de ces paysages qui

à terme finiront par tous se ressembler. Les champagnes, qui sont déjà perçues par beaucoup comme des " non-paysages " y perdront les seuls éléments susceptibles de leur apporter diversité et lisibilité. Il est important de prendre des mesures de sauvegarde de ces strates arborées, voire de les renforcer. Un relevé précis et une inscription au titre des espaces boisés classés dans les documents d'urbanisme seraient

ici indispensable. Cependant toutes ces figures n'ont pas la même importance, un inventaire raisonné, conduit dans le cadre d'une étude paysagère des plaines permettrait une nécessaire hiérarchisation. Il serait possible d'envisager, dans des secteurs où cela est compatible avec les contraintes d'exploitation, de reconstituer tout ou partie de cette trame verte.

Lisibilité et arbres d'alignement

S'il semble difficile d'imaginer que l'on puisse envisager de reconstituer ou même de pérenniser un système de haies au beau milieu des champs de céréales, il est possible d'envisager une intervention en

limite du domaine public, c'est-à-dire le long des routes. La photographie ci-dessous montre l'importance que prend un simple alignement de noyers le long d'une allée ; pourquoi ne pas restaurer une partie des grands

alignements qui existèrent jusqu'au milieu du siècle dernier et permettaient, en hiérarchisant le réseau viaire, de comprendre le territoire et de s'y repérer.

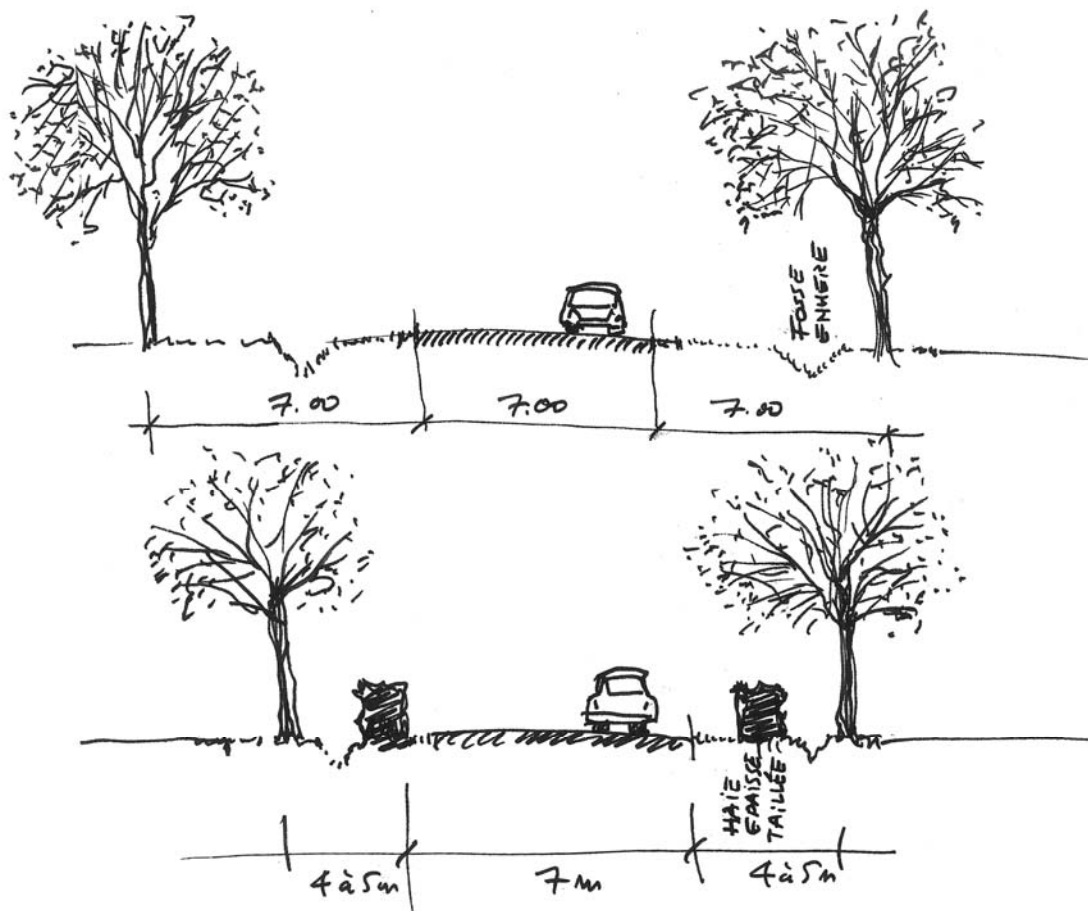


Une allée plantée de noyers : un événement dans la plaine

Il existe des moyens techniques pour répondre à un besoin de sécurité tout en reconstituant un paysage lisible et cohérent. Les croquis ci-dessous montrent des dispositions susceptibles de rendre compatibles les impératifs de sécurisation de la route et la plantation d'arbres d'alignement. Ces croquis ont

été établis en tenant compte des normes actuelles de sécurité, édictées par la Direction des Routes au Ministère de l'Équipement. On peut également imaginer d'accompagner certains axes routiers par des haies en plein, composées d'une basse strate dense et d'une strate arborée,

qui ne constitueraient pas un obstacle frontal pour un véhicule en sortie de route.



Planter... malgré tout...

Le construit, une histoire de silhouettes, une question de qualité

Le principe de la visibilité porteuse de sensibilité paysagère s'applique, bien entendu, aux objets construits. Les fermes anciennes ou les villages étaient entourés d'un socle planté qui les ancrant dans

le paysage en accompagnant leur rapport avec le sol. L'échelle des bâtiments, les textures et les couleurs, filles de matériaux tirés du sous-sol, installaient un dialogue d'une grande cohérence entre les édifices et le site. Les

modalités de groupement des maisons d'habitation et les bâtiments d'exploitation parachevaient une idée d'harmonie et d'équilibre.



La ferme en son écrin

Les figures d'urbanisation nouvelle qui se développent sur toute la partie des paysages de plaine jouxtant l'agglomération de Bourges (unités 4-1 et 4-5) et sur les périphéries des bourgs qui émaillent les routes principales sont perçues à grande distance, et la façon dont se lit leurs silhouettes est un enjeu important. Il est indispensable d'introduire ici une dimension de projet global qui pourrait prendre sa place dans les volets paysagers des documents d'urbanisme (schéma de cohérence territorial de

Bourges, plans locaux d'urbanisme, etc...). Une étude générale sur le thème " habiter les paysages de plaine ", qui fixerait quelques principes simples (prévoir des modes de groupements cohérents avec l'existant, composer les silhouettes en harmonie avec les lignes de force du paysage, exprimer clairement les limites à partir de structures plantées, élaborer des palettes de couleurs, de matériaux et de végétaux adaptés au milieu en évitant les conifères et autres essences exotiques etc...), serait

sans doute la réponse la mieux adaptée. Concernant le construit se pose également la question des bâtiments agricoles, souvent de grand volume (silos et autres bâtiments de stockage), pour lesquels des principes de volumétrie et de coloration devraient être définis. Enfin, les paysages de plaine sont soulignés par le passage des deux couloirs de lignes EDF qui pourraient susciter une politique de plantations compensatoires des abords de certaines routes (voir unités 4-1 et 4-5).

2-5 PAYSAGES DE RELIEF

Préserver l'intégrité des tableaux et la diversité

Les paysages de relief ont par définition une structure générale stable car leur principal déterminant est la géomorphologie, dont l'évolution se réfère à une échelle de temps qui dépasse largement celle de l'homme. Cependant l'une des caractéristiques principales de ces sites est la présence constante de paysages en tableau : les versants montrent l'occupation du sol comme un dessin projeté sur une paroi. La richesse ou la

pauvreté du tableau conditionne la force ou la faiblesse de l'enchaînement des motifs que propose le paysage. Une figure d'évolution régressive se voit très clairement, sans doute beaucoup plus que dans un bocage à plat dans lequel les profondeurs des vues sont faibles et n'offrent pas de vision d'ensemble. Les paysages de relief proposent aussi une grande diversité de postures du regard : on change très rapidement d'ambiance selon

que l'on se déplace sur une crête, un versant ou un fond de vallon. Diversité et complexité caractérisent ces sites qui proposent en particulier un passage constant entre des zones fermées et ouvertes bien différenciées. Enfin, la disposition en tableau met bien souvent en évidence le construit. Les enjeux paysagers se fondent sur cette sensibilité particulière.

La simplification des tableaux paysagers

Les paysages de relief comportent deux phases : la première est forestière et renvoie aux enjeux de ces types de paysage ; la stabilité globale n'est pas remise en cause, une tendance à la monoculture résineuse peut apparaître comme un appauvrissement dans certains secteurs ponctuels des Monts de la Marche ou du cœur du Pays Fort. La seconde phase, agricole, est généralement de tradition herbagère et bocagère, elle subit de plein fouet les conséquences de l'évolution régressive de ces pratiques dans le département. La mise en évidence par la disposition en tableau rend beaucoup plus sensible qu'ailleurs cette évolution : la complexité des scènes et en particulier le découpage des lisières qui semble dérouler à l'infini la transition entre les séquences forestière et bocagère se délite peu à peu. La

perte de complexité du paysage devient extrêmement visible dans les paysages de relief. Les paysages en tableau sont de puissants révélateurs des processus d'évolution. Le premier signe de la déprise

agricole sur une parcelle en herbage est l'apparition des ronces, qui sur un versant marqué se distinguent immédiatement et laissent une impression d'abandon.



L'impact de la déprise agricole sur un paysage en tableau : début d'enfrichement

De la même façon, la progression du labour et l'arrachage des haies, la régression des lisières et la conquête des bois par les futaies résineuses, en simplifiant les tableaux, altèrent les qualités des paysages de relief. Il existe une sensibilité particulière des versants les plus en vue, qui se traduit également par le rôle que jouent les objets construits, mis en évidence par les reliefs. Les pentes les plus exposées

(versant de la cuesta du Pays Fort, de la côte de Saint Amand, flancs de la Motte d'Humbligny, etc.) doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux de leur évolution. Ce sont des sites prioritaires qui méritent des mesures de protection et d'accompagnement (aides au maintien d'une activité agricole diversifiée, charte qualitative des bâtiments agricoles, maîtrise du développement du construit) d'autant plus indispensables que

ce sont le plus souvent des sites reconnus et porteurs de l'attractivité de la région qu'ils occupent. Les potentialités touristiques et naturelles du département sont fortement déterminées par des sites qui appartiennent à cet ensemble (le Pays Fort, les gorges de l'Arnon, les Monts de la Marche en particulier).

Le risque de fermeture des fonds de vallons et dépressions

Il existe une deuxième manière de connaître et d'apprécier les paysages de relief, qui est celle de la relation intime : lorsque l'on pénètre dans le cœur de ces paysages, les fonds de vallons, gorges et dépressions offrent des scènes délicates de petites poches de prairies, de clairières ou de ruisseaux entourés de fraîches prairies piquetées de vieux

saules et recelant parfois de véritables joyaux architecturaux. La régression générale du pâturage qui occupait la plupart de ces sites les conduit à se fermer par boisement spontané ou par replantation. C'est toute une dimension du paysage qui peu à peu s'efface et une échelle de lecture qui disparaît. À l'instar de ce qui a été proposé

pour les paysages de vallée, il conviendrait de procéder à un état des lieux qui permettrait de recenser les scènes encore intactes et les moyens d'éviter qu'elles ne s'altèrent (parcours pâturés, entretien des bords de rivière, réflexion sur les modalités d'une gestion spécifique, etc.).



La fermeture des fonds et la perte de compréhension du paysage

2-6 PAYSAGES DE VIGNES ET VERGERS

Les paysages viticoles et le grand verger de la région de Saint Martin d'Auxigny constituent un ensemble de paysages qui peuvent à terme devenir des victimes de leur propre réussite, bien éloignés en cela des secteurs de bocage qui risquent de disparaître. Ce qui a été observé en premier lieu sur le vignoble du Sancerrois mérite une réflexion générale. Le souci de rentabilité conduit les exploitants de ces cultures spéciales devenues hautement technologiques à utiliser des pratiques oubliées du temps qui patiemment façonne les paysages. Nous sommes entrés dans une ère où les aléas sont de moins en moins tolérés. Les pratiques culturales intensives et l'abandon des techniques de sauvegarde des sols, incompatibles, semble-t-il avec la mécanisation, conduisent à mettre en péril la qualité de certains sols à long terme tout

en simplifiant à l'excès les figures paysagères. De la même façon, le fait que les critères d'aspect priment sur ceux du goût a conduit à privilégier les variétés américaines en basses tiges, au détriment de la diversité variétale ancienne. Ce phénomène a entraîné le grand verger vers la quasi monoculture, qui présente un risque d'appauvrissement du milieu à plus ou moins brève échéance et une homogénéisation banalisante du paysage.

Enfin sur les terroirs les plus prestigieux, la "rançon du succès" se lit dans les figures bâties souvent quelque peu ostentatoires et dont la volumétrie nécessitée par les normes techniques contredit bien souvent l'harmonie du site d'accueil.

Une remise en question de certains de ces signes du progrès et de la modernité sera

certainement indispensable pour maintenir un équilibre entre la beauté des sites et la qualité des produits, car l'économie de la région s'appuie sur ces deux fondements complémentaires.



2-7 PAYSAGES URBANISÉS

Ecrire les limites d'agglomération

La clarté du rapport entre les villes et le paysage rural doit se fonder sur une redéfinition des limites ; à partir des images à terme que définiront les documents de planification, il faudrait définir une typologie urbaine des quartiers périphériques qui évite les effets de mitage

(développements de Vierzon et de Saint Amand sur le coteau oriental) et mettre en place un système de limites écrites : fronts urbains clairs et formes paysagères d'accompagnement, (en particulier dans le cas de Bourges et de ses extensions futures vers le sud).

Gérer les interstices

Les zones comprises entre les grandes infrastructures routières et les limites actuelles d'agglomération sont des territoires d'enjeux. Proches des échangeurs de l'autoroute A 71, elle représentent des zones potentielles de développement même si, dans le cas de celui de Saint Amand il n'y a pas à ce jour de mutation visible. Il conviendrait de mettre en place sur ces secteurs (en particulier l'espace compris entre le sud de Bourges et la rocade de

contournement) une stratégie volontaire qui organise le développement et maintenance des espaces paysagers de transition entre les zones bâties et les rocades. Cette question se pose pour Vierzon au nord (A 71) et à l'ouest (A 20), sur des terrains qui se trouvent enclavés entre ville et route. Ici se posera à terme la question de la fin de la ville : doit-elle ou non transgresser ces nouveaux remparts que lui a offert l'époque contemporaine?

L'image de l'agglomération se fondera sur sa façon d'établir un rapport paysager avec ces axes. Dans les deux cas (Bourges et Vierzon), les enjeux nécessitent une réflexion du type plan de paysage sur la thématique "faut-il ici finir la ville"? Dans le cas de l'agglomération de Saint Amand, la mise en place d'une procédure d'encadrement du développement de la zone de l'échangeur et de la partie occidentale d'Orval s'impose.

Accompagner les approches externes

La façon dont les villes sont perçues et comprises depuis l'extérieur est fondatrice de leur identité. Nous avons vu que Bourges exprimait largement sa silhouette sur son entour. Les vues très dégagées la mettent directement en contact avec l'immensité de la plaine d'une manière parfois ambiguë. La mise en place de plantations

d'alignement, qui fut évoquée dans le chapitre des plaines, permettrait de recréer une hiérarchie des rapports entre la capitale et son arrière-pays, pour retrouver les fondements du territoire : les routes royales que fait apparaître la carte de Cassini⁷⁶ étaient toutes plantées d'un double alignement d'arbres.

Maintenir les coupures vertes

Le paysage interne des agglomérations se fonde souvent sur un subtil équilibre entre zones bâties et zones vertes : c'est tout le principe de la forme radiale de Bourges, du rapport entre Vierzon et sa rivière et de l'importance des versants et collines boisées dans l'agglomération Saint Amandoise. Ces coupures vertes sont à protéger et à valoriser et

ce type de disposition doit prévaloir dans la définition des futurs quartiers en développement. Un plan de composition paysagère des futures extensions, nourri par une analyse des trames vertes existantes serait l'instrument de cette indispensable précaution. On peut remarquer à ce propos que la procédure des Schémas de Cohérence

Territoriale, qui permet la constitution de coupures vertes est une réelle occasion de mettre en place ces paysages d'équilibre entre urbanisation et trame végétale.

⁷⁶ voir chapitre 1, carte page 30

2-8 PAYSAGES DE BOCAGES BOISÉS

Ce sont soit des paysages dans lesquels des figures de bocages s'intercalent avec des bois dont la taille est comparable à celle des parcelles en herbe, comme le sud du Boischaut (unité 8-1), soit des figures bocagères installées autour de masses boisées plus importantes (unités 8-2 et 8-3). Dans les trois cas, la phase boisée est relativement stable et présente les caractéristiques et les enjeux des paysages forestiers. La phase bocagère proprement dite est assez

stable dans l'unité 8-1 grâce à la taille généreuse des parcelles et au dynamisme de l'élevage des bêtes à viande en embouche dans le Boischaut ; en revanche dans les deux autres unités, le parcellaire est de taille plus réduite et les signes d'abandon de gestion sont nombreux, surtout dans l'unité 8-2 qui appartient aux terroirs pointés sur la carte des déprises de la page 497. La marquerie de bois et d'herbages n'est pas favorable à une conversion vers le labour, c'est donc le processus

de régression par fermeture du bocage qui s'exprime ici. Ces deux unités subissent une évolution vers le boisement sans réelle gestion. L'utilisation à des fins cynégétiques est possible en ce qui concerne les marges solognotes et une mise à l'étude de nouvelles modalités de gestion et d'entretien s'impose dans le cas de " l'ancien bocage " de Châteauneuf, qui pourrait bénéficier du potentiel touristique lié à la vallée du Cher et à la petite cité couronnée par son château.

2-9 PAYSAGES DE FORETS HUMIDES

Ces trois unités composent d'une part un ensemble particulier des paysages forestiers solognots, qui ne s'en

distinguent que par la présence des milieux humides et le cortège végétal qui s'y rattache et d'autre part par un milieu

tout à fait exceptionnel en Berry, les marais de Contres.

Aux marges de la Sologne

Les forêts humides solognotes sont des milieux moins favorables aux essences sylvicoles que les stations sèches, et apparaissent plutôt comme des marges favorisées par une grande richesse biologique. La flore y est diversifiée et ce sont de très riches refuges pour la faune et tout particulièrement pour les oiseaux.

Le principal enjeu des deux unités qui composent cet ensemble se fonde sur une certaine tendance à la fermeture, voire même à l'enfermement : les clairières du bassin de la Sauldre régressent et la station de Nançay semble avoir bien du mal à gérer sa relation avec le monde



Les milieux humides et l'avifaune

extérieur. Dans les deux cas, il s'agit de paysages attractifs qui semblent ne pas oser utiliser leur potentiel... faut-il y voir un effet de l'ambiance solognote qui tend à privatiser le paysage? Il semble que Nançay ait une belle carte touristique à jouer. Une mise en valeur des pratiques de promenade, de randonnée, de

pêche et de contemplation d'un milieu naturel extrêmement riche devrait pouvoir être envisagée sur l'ensemble de la Sologne y compris sur les parties de la région situées dans les départements voisins. Les unités 9-1 et 9-2 pourraient être des supports de cette restructuration qui devrait

susciter une large concertation entre tous les acteurs de ces paysages. Pourquoi ne pas imaginer la mise en place d'un itinéraire de découverte du

milieu naturel, décliné en parcours, qui permettrait de connaître et de contempler l'avifaune ? N'y aurait-il pas là un heureux contrepoint écologique

à l'observatoire, mêlant ainsi les deux termes d'un regard global sur la nature ?

Le sanctuaire des marais

La troisième unité de cet ensemble, les marais de Contres, est un milieu exceptionnel et fragile, qui

constitue l'un des rares paysages du département pour lesquels il conviendrait de proposer une protection totale.



Un milieu fragile à protéger

2-10 PAYSAGES DE PLAINES BOISÉES

Ces paysages sont composés comme des mosaïques binaires, qui combinent les termes ultimes de l'évolution des paysages ruraux du département, la plaine cultivée et le bois. Ils sont donc faits de deux phases dont nous avons vu qu'elles étaient les figures les plus stables que l'on puisse rencontrer dans le Cher. Ce sont donc des paysages dont la géométrie varie peu mais qui néanmoins subissent pour certains d'entre eux de très fortes évolutions. Une seule de ces unités, la campagne de Dun (unité 10-1) connaît des modifications radicales de la répartition entre plaine et bois : la première progresse considérablement au détriment des seconds. Dans les six autres cas, la répartition entre les pleins et les vides ne se modifie pas ou très peu, il s'agit de taillis de production ou de bois de chasse qui ont toutes chances de perdurer grâce à leurs

dimensions ou du fait des conditions pédologiques, mais la physionomie générale du paysage évolue fortement pour deux raisons essentielles. La première de ces raisons est la grande ouverture visuelle de ces unités paysagères, qui donne une importance particulière au bâti. La campagne de Dun (unité 10-1), l'interfluve Cher-Arnon (unité 10-2), et surtout le piémont du Pays Fort (unité 10-4) en raison de la mise en évidence par le relief, sont fortement affectés par de nouvelles constructions très visibles. Il y a lieu, comme dans les paysages de plaine ouverte soumis à cette pression, de conduire des études visant à encadrer les volets paysagers des documents d'urbanisme et des permis de construire en définissant de manière précise les modalités de groupement et d'implantation, les effets de silhouette et les palettes de matériaux ou de végétaux d'accompagnement. La seconde

figure d'évolution est la dégradation des figures végétales ; il s'agit de traces bocagères dans le cas de la plaine ponctuée (unité 10-3) et de la plaine de Dun (unité 10-1) et d'un processus d'altération des lisières, souvent dû aux excès des enrésinements (unité 10-2). Une protection des reliques bocagères dans les documents d'urbanisme semble ici s'imposer. Enfin il faut souligner que malgré la stabilité relative du " rapport plein vide ", deux des unités de cet ensemble, la mosaïque de Graçay et la plaine d'entre Cher et Arnon (unités 10-4 et 10-7), font partie des régions en déprise et montrent les seuls exemples d'un recul des figures de plaine au profit de boisements spontanés non gérés, qui sont nés de l'enfrichement. La question de la gestion de ces terroirs va commencer à se poser avec acuité.

2-11 PAYSAGES DE PLAINES ET BOCAGES MÊLÉS

Ces trois unités sont les figures presque finales de l'évolution régressive des bocages, le dernier stade avant que ne s'installe définitivement l'openfield. Elles sont constituées par des lambeaux bocagers perdus dans la plaine. Si l'on souhaite que ces unités conservent un minimum de typicité, il est indispensable de prendre des mesures conservatoires en deux temps : protection des figures relictuelles et élaboration d'une stratégie de renouvellement. Celle-ci devra s'appuyer sur une étude paysagère qui définira la trame à mettre en place, sa densité, le type d'essences à

utiliser et la localisation des interventions. Une démarche du type plan de paysage, qui inclurait également une réflexion sur le construit et le développement, semble adaptée à cette problématique dans le cas des unités 11-1 et 11-2 et aux schémas qui figurent en annexe de l'atlas. On peut imaginer deux systèmes complémentaires : une trame qui parle du passé et s'appuie sur les reliques existantes et une trame qui s'installe sur les bords de chemins, dans l'esprit de ce qui a été proposé pour certains paysages de plaine. Ainsi aurait-on trouvé là un moyen d'exprimer la substance de ces

paysages singuliers, qui vont au bout d'une évolution vers la plaine mais n'en continuent pas moins par quelques signes ténus, à parler de leur histoire passée. Pour ce qui concerne l'est du Pays Fort, l'analyse de l'unité 11-3 a montré qu'il était question d'un choix radical : faut-il accepter et accompagner la mutation vers une image de plaine qui regarde vers la Loire et le Sancerrois ou faut-il préserver, sauvegarder, remplacer ce qui peut l'être ?

2-12 PAYSAGES DE CONTRASTE PLAINE RELIEF

Les deux paysages paradoxaux et insolites qui réunissent les contraires et s'installent pour l'un comme un événement (les buttes dans la plaine, unité 12-2) et pour l'autre comme le gardien du sanctuaire sancerrois (unité 12-1), ont des personnalités suffisamment fortes pour évoluer sans disparaître. Ils ne

sont pas stables dans le détail (le narthex n'a pas fini de s'ouvrir et de se simplifier et les buttes sont soumises à la pression de développement du construit) mais le sont assurément dans ce qui fonde leurs caractères originaux. Il convient cependant, compte tenu de la grande visibilité que

leur confèrent le relief et une totale ouverture, de prendre des mesures de contrôle vis-à-vis de la qualité des constructions qui les habitent et de prévoir un accompagnement planté adapté, composé à partir d'essences indigènes, qui permette de reconstituer des silhouettes cohérentes.